

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2026**

Le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/02/2026

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, Mme AVRIL Anne, Mme AUGÉ Cosette, M. CHARLES Loïc, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée,

Absents avec pouvoir : M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir à M. BRECHET Christiane, M. PAIN Cyril a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, M. DUCOTE Robert a donné pouvoir à Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée,

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. MICHEAU Philippe, M. GAUTIER David, Mme MORANDEAU Patricia, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

2026-1-5 - Recrutement de 3 agents saisonniers

Vu l'avis de la commission RH en date du 11 février 2026 ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut créer des emplois en contrat à durée déterminée pour répondre aux besoins d'accroissement saisonnier d'activité (article L332-23 du Code général de la fonction publique).

Monsieur le Maire rappelle la forte fréquentation l'été et les manques rencontrés pour assurer les tournées de relèves des poubelles mises à disposition du public, notamment aux endroits les plus touristiques, en plus de la participation aux animations. Il pointe en particulier l'absence de personnel communal aux services techniques du samedi midi au dimanche soir et propose d'affecter en priorité ces agents les WE. Il souligne également le départ en retraite de l'agent technique en poste à l'Arsenal dès la fin mars.

Dans cette optique, il soumet à l'assemblée la création de 2 emplois saisonniers à temps complet, d'une durée maximale de 5 mois (du 1^{er} mai au 30 septembre) et rémunérés sur l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'ASVP saisonnier, de 4 mois, en renfort de l'agent en poste pour l'assister en particulier dans ses missions de contrôle et de

AR Prefecture

017-211700935-20260220-2026_1_5-DE
Reçu le 20/02/2026

surveillance de la voie publique : zones bleues de la place de République et des voies commerçantes, du parking du port, circulation et stationnement lors du marché du samedi et sécurisation des festivités. A ce titre, l'agent recruté sera aussi ponctuellement amené à intervenir auprès du service technique en soutien des équipes du CTM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- ACCEPTE la création de 3 postes saisonniers à temps complet selon cette proposition ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

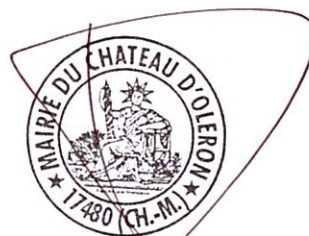
Fait le 19 février 2026

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril



Le Maire,
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Prefecture
Le 20/02/26

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification
Le 20/02/26

Le Maire, Michel PARENT

